Réf : direction MLC/AC n°2026 – 518

DÉCISION n°2026 – 24

Portant composition du Conseil de la Vie Sociale du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du Conseil de la Vie Sociale,
Vu l'élection du Président et de la Présidente suppléante du Conseil de la Vie Sociale en date du 23 février 2026,
Vu la désignation, lors du Conseil de Surveillance en date du 9 juillet 2026, de Madame Sylvie REGALDI et de Madame Valérie DEPIERRE en qualité de représentantes de l'organisme gestionnaire,
Vu le retrait de Madame Denise ROZ, représentante de l'EHPAD de Bracon et de Madame Françoise RINGUEDE, représentante de l'EHPAD d'Arbois,
Vu la candidature de Madame Louise VALLEUR pour l'EHPAD d'Arbois,
Vu le départ de Monsieur Gaétan REGAZZONI et la désignation de Monsieur Christian FISCHER pour lui succéder,

ARRÊTE

Article 1 :

La composition du Conseil de la Vie Sociale (CVS) est arrêtée comme suit, à effet du 5 octobre 2026 :

1° Représentants des personnes accompagnées

Monsieur Patrick FANTOLI, Président du Conseil de la Vie Sociale, représentant de l'EHPAD d'Arbois, en qualité de membre titulaire ;
Madame Rolande GIROUX, Présidente suppléante du Conseil de la Vie Sociale, représentante de l'EHPAD de Bracon, en qualité de membre titulaire ;
Madame Dominique ARNOULD, représentante de l'EHPAD de Bracon, en qualité de membre titulaire ;
Monsieur Georges HUGON, représentant de l'EHPAD d'Arbois, en qualité de membre titulaire ;
Monsieur Alain SEGUIRI, représentant de l'EHPAD de Poligny, en qualité de membre titulaire ;
Madame Louise VALLEUR, représentante de l'EHPAD d'Arbois, en qualité de membre titulaire.

2° Représentant des professionnels

Madame Alexandra LANSKIN, en qualité de membre titulaire.

3° Représentant de l'organisme gestionnaire

Madame Sylvie REGALDI, en qualité de membre titulaire ;
Madame Valérie DEPIERRE, en qualité de membre suppléant.

4° Représentants des familles ou des proches aidants

Madame Colette CHEVALIER, en qualité de membre titulaire ;
Madame Françoise GUICHARD, en qualité de membre titulaire.

5° Représentant des mandataires judiciaires

Madame Céline MICHAUD, cheffe de service à l'UDAF du Jura, en qualité de membre titulaire.

6° Médecins coordinateurs

Docteur Philippe BRUNIAUX, médecin coordinateur des EHPAD d'Arbois et Sellières, en qualité de membre titulaire ;
Docteur Marcelle HAUTBOUT, médecin coordinateur des EHPAD de Bracon et Poligny, en qualité de membre titulaire.

7° Représentant des membres de l'équipe médico-soignant

En cours de désignation.

Assistent avec voix consultative,

Monsieur Marc LE CLANCHE, directeur par intérim ou son représentant ;
Madame Emmanuelle DOLARD, cadre de santé FF de l'EHPAD Delort d'Arbois ;
Madame Christelle BRISEBARD, IDEC de l'EHPAD Ermitage d'Arbois ;
Madame Lise CARPI, cadre de santé FF de l'EHPAD de Bracon ;
Madame Elise CHARRIERE, IDEC de l'EHPAD de Bracon ;
Mme Stéphanie FISCHER, cadre de santé des EHPAD de Poligny et Sellières
Madame Valérie MARANDET, IDEC des EHPAD de Paligny et Sellières ;
Madame Aurore TISSOT, IDEC de l'EHPAD de Poligny ;
Madame Mélanie AVEZ, représentante du service social ;
Monsieur Christian FISCHER, représentant du service restauration.

Article 2 :

La durée du mandat des membres du Conseil de la Vie Sociale est fixée à trois ans, à compter du 23 février 2026, date du renouvellement du Conseil de la Vie Sociale.

Le présent arrêté actualise la composition du Conseil de la Vie Sociale en cours de mandat, à la suite des changements intervenus depuis la décision n° 2026-07 du 29 avril 2026.

Les membres désignés ou élus en remplacement d'un membre en cours de mandat exercent leur mandat pour la durée restant à courir du mandat initial.

Article 3 :

La présente décision abroge la décision n°2026-07.

Fait à Salins-les-Bains, le 5 octobre 2026

Le Directeur par intérim

Pour le Directeur,
Par délégation,
L'Attachée d'administration hospitalière
Sylvie PELLERAND

Marc LE CLANCHE